



Arrêté temporaire
Fermeture estivale – Aire d'accueil des gens du voyage

23-A-015

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants,

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la Commune de Châteaugiron,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage afin de réaliser des travaux de remplacement de candélabres durant la période estivale,

ARRETE

ARTICLE 1

Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage, aménagée à Châteaugiron
Du vendredi 7 juillet 2023 – 17h00
Au lundi 7 Août 2023 – 9h00

ARTICLE 2

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Au Directeur Général des Services de la ville
- au commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique
- transmis à Monsieur le Préfet

Châteaugiron, le 4 avril 2023

Le Maire,



Yves RENAULT